

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

Les parties privatives

Occupées

Par des enfants mineurs : Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente

Ou avant la mise en location

Avant travaux

C Adresse du bien

82 rue des Pyrénées
 65700 LAHITTE-TOUPIÈRE

D Propriétaire

Nom : **Monsieur et Madame MILFORD Anthony**
 Adresse : **82 Rue des Pyrénées 65700 LAHITTE-TOUPIÈRE**

E Commanditaire de la mission

Nom : **Monsieur et Madame MILFORD**
 Qualité : **Propriétaire**

Adresse : **82 Rue des Pyrénées
 65700 LAHITTE-TOUPIÈRE**

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Niton**
 Modèle de l'appareil : **NITON XLI/XLP300**
 N° de série : **24136**

Nature du radionucléide : **Cd109**
 Date du dernier chargement de la source : **15/12/2009**
 Activité de la source à cette date : **1480Mq**

G Dates et validité du constat

N° Constat : **MILFORD 39119 09.08.16 P**
 Date du constat : **11/08/2016**

Date du rapport : **11/08/2016**
 Date limite de validité : **Aucune**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
387	168	43,41 %	219	56,59 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence

I Auteur du constat

Signature



Cabinet : **CABINET BARRERE**
 Nom du responsable : **Gérald et Jean-Pierre BARRERE**
 Nom du diagnostiqueur : **VANWAMBEKE Paul**
 Organisme d'assurance : **AXA france IARD**
 Police : **6992074704**



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION.....3

L'AUTEUR DU CONSTAT.....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
Liste des locaux visites	4
Liste des locaux non visites	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS.....5

CROQUIS.....6

RESULTATS DES MESURES.....10

COMMENTAIRES.....26

LES SITUATIONS DE RISQUE.....26

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	27
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES.....27

ANNEXES.....28

NOTICE D'INFORMATION.....	28
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	31



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : VANWAMBEKE Paul	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA Certification SAS, 5, avenue Garlande 92220 BAGNEUX Numéro de Certification de qualification : 1676-171011-64001 Date d'obtention : 05/04/2012
--	---

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T640310 Nom du titulaire : CABINET BARRERE	Date d'autorisation : 05/03/2014 Expire-le : 02/05/2018
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BARRERE Gerald**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	11/08/2016	1,01
En fin du CREP	440	11/08/2016	1,03
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction :	Nombre de cages d'escalier : 1
Nombre de bâtiments : 1	Nombre de niveaux : 2

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 82 rue des Pyrénées 65700 LAHITTE-TOUPIÈRE	Bâtiment :
Type : Maison individuelle	Entrée/cage n° :
Nombre de Pièces :	Étage :
Référence Cadastre : NC	Situation sur palier :
	Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons individuelles)

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Salon	RDC
4	WC n°1	RDC
5	Placard sous escalier	RDC
6	Escalier	RDC-1er
7	Séjour	RDC
8	Palier	1er
9	Dégagement	1er
10	Chambre n°1	1er
11	Salle d'eau n°1	1er
12	Salle d'eau n°2	1er
13	Chambre n°2	1er
14	Balcon	1er
15	Chambre n°3	1er
16	WC n°2	1er
18	Buanderie	Annexe
19	Garage	Annexe
20	Abri bois	Annexe
21	Abri piscine	Annexe
22	Abri de jardin	Annexe
23	Extérieur	Extérieur

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
17	Combles	2ème	Combles non visités: la trappe de visite est condamnée.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

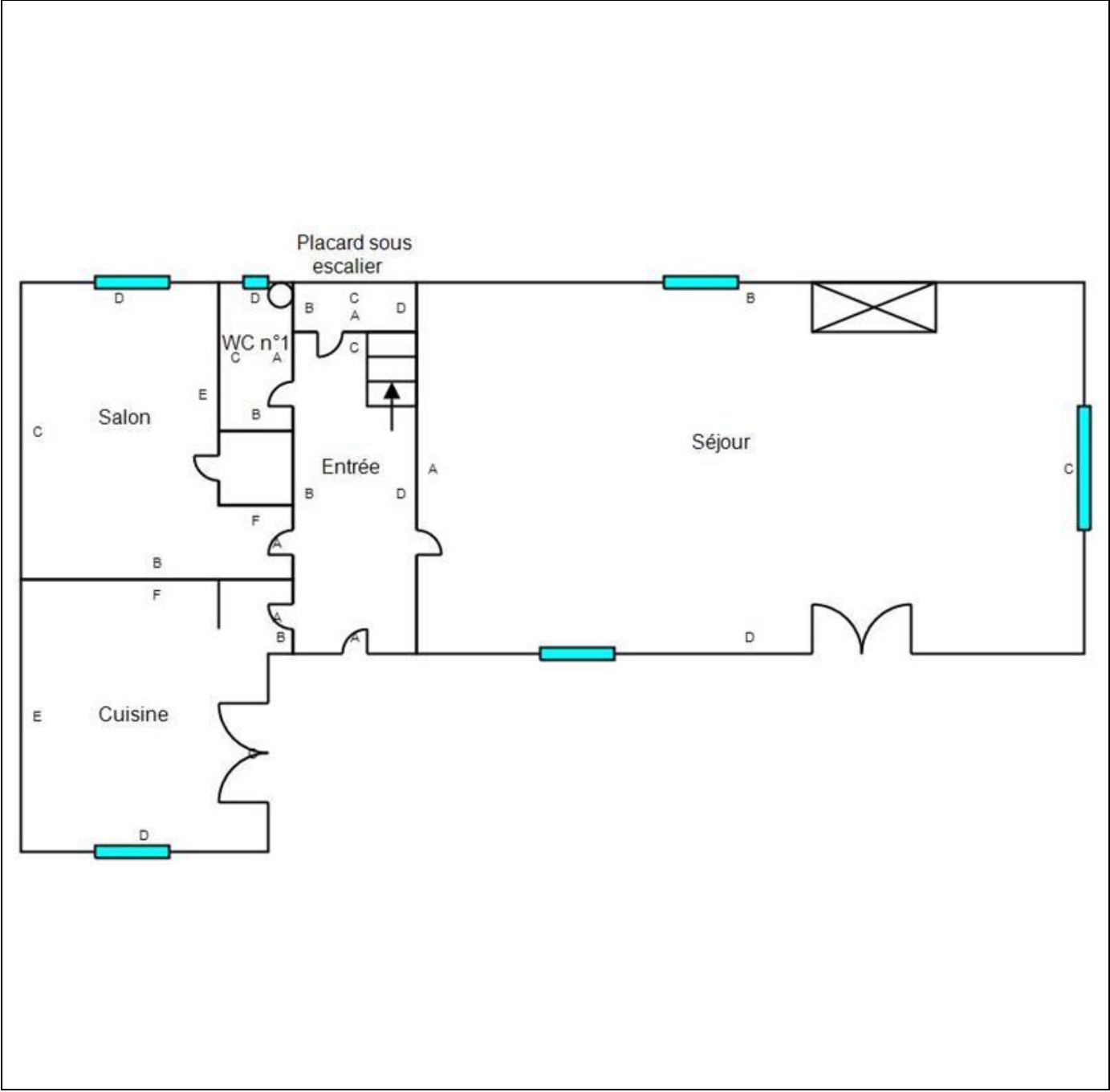
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



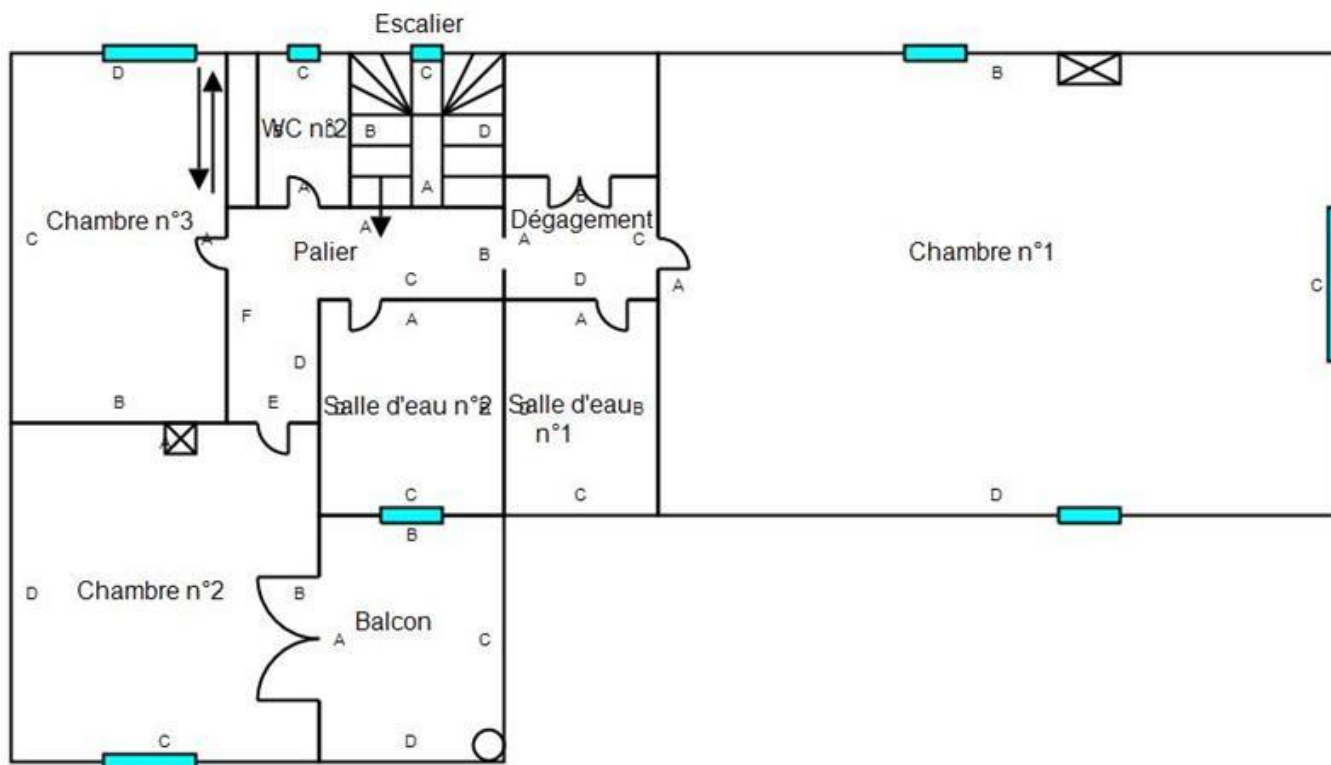
5 CROQUIS

RDC



CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

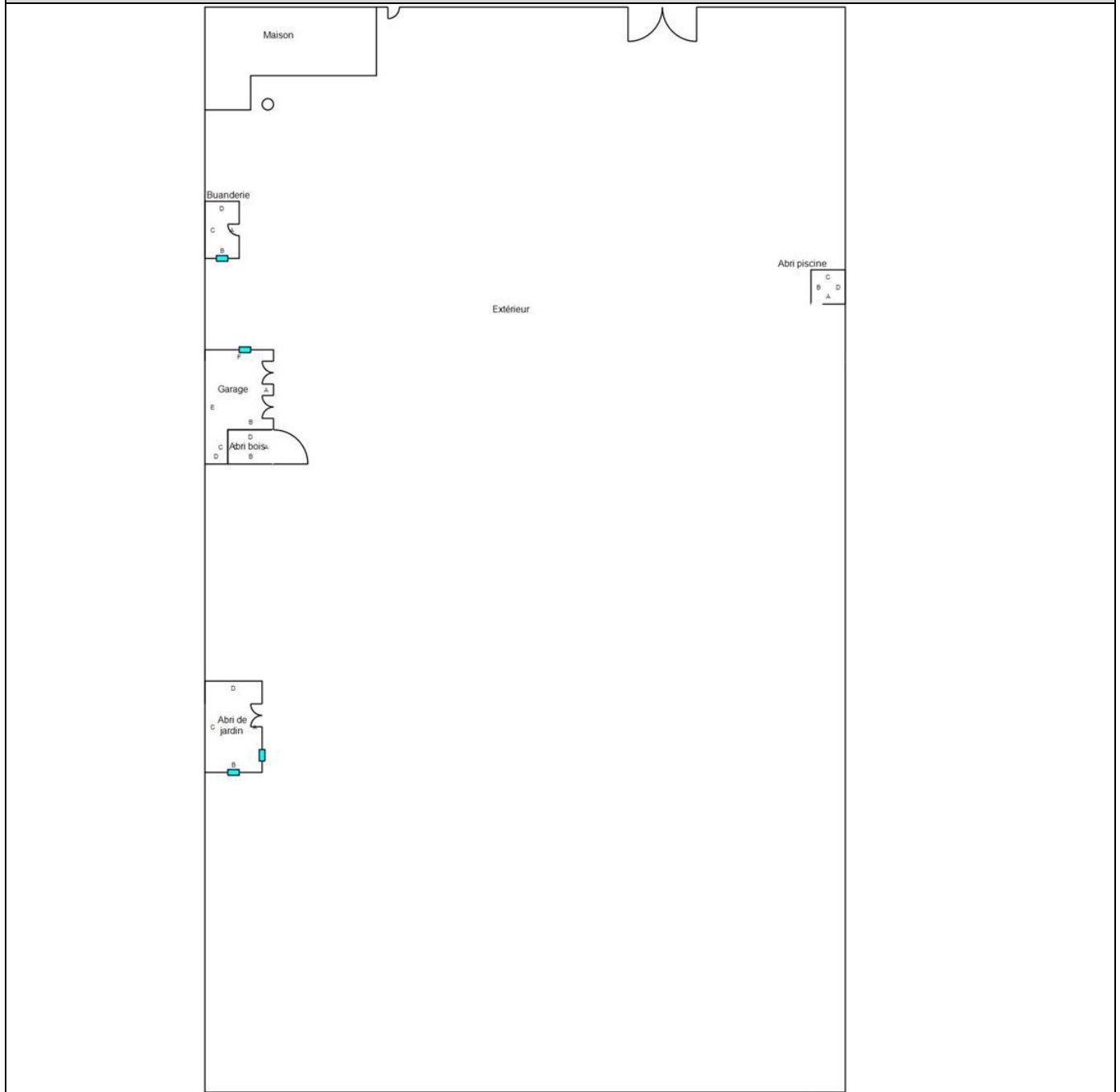
1er étage



Combles

Combles non visités:
la trappe de visite est condamnée.

Extérieur





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
2	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
3						+ de 1 m	ND		0,09			
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Brut	
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Brut	
12	A	Porte	Grille de porte	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0		
13						+ de 1 m	ND		0,09			
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Brut	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Brut	
10	A	Porte	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0		
11						+ de 1 m	ND		0,46			
4	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
5						+ de 1 m	ND		0,1			
6	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
7						+ de 1 m	ND		0,46			
8	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0		
9						+ de 1 m	ND		0,1			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage							Carrelage	
Nombre total d'unités de diagnostic				11		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
36	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
37						+ de 1 m	ND		0,08		
38	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
39						+ de 1 m	ND		0,11		
40	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
41						+ de 1 m	ND		0,09		
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Brut
42	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
43						+ de 1 m	ND		0,24		
60	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
61						+ de 1 m	ND		0,06		
32	C	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
33						+ de 1 m	ND		0,09		

34	C	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0		
35						+ de 1 m	ND	0,34			
50	C	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,65	0		
51						+ de 1 m	ND	0,28			
66	C	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,49	0		
67						+ de 1 m	ND	0,08			
44	C	Porte-fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,59	0		
45						+ de 1 m	ND	0,47			
68	C	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0		
69						+ de 1 m	ND	0,68			
46	D	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,42	0		
47						+ de 1 m	ND	0,02			
48	D	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
49						+ de 1 m	ND	0,1			
52	D	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0		
53						+ de 1 m	ND	0,56			
54	D	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0		
55						+ de 1 m	ND	0,34			
56	D	Fenêtre n°1	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0		
57						+ de 1 m	ND	0,28			
58	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,48	0		
59						+ de 1 m	ND	0,34			
62	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0		
63						+ de 1 m	ND	0,09			
18	E	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,19	0		
19						+ de 1 m	ND	0,11			
20	E	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,42	0		
21						+ de 1 m	ND	0,26			
22	E	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,55	0		
23						+ de 1 m	ND	0,66			
24	E	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,36	0		
25						+ de 1 m	ND	0,08			
26	E	Fenêtre n°2	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,68	0		
27						+ de 1 m	ND	0,09			
28	E	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,68	0		
29						+ de 1 m	ND	0,53			
	E	Mur		Plâtre	Faïence murale					Carrelage	
16	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,38	0		
17						+ de 1 m	ND	0,17			
30	F	Gaine		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,16	0		
31						+ de 1 m	ND	0,08			
	F	Mur		Plâtre	Faïence murale					Carrelage	
14	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0		
15						+ de 1 m	ND	0,08			
64	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
65						+ de 1 m	ND	0,1			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Carrelage	
Nombre total d'unités de diagnostic				33	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salon (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
72	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
73						+ de 1 m	ND		0,23		
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
74	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
75						+ de 1 m	ND		0,34		
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
78	D	Fenêtre	Appuis de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
79						+ de 1 m	ND		0,1		
80	D	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
81						+ de 1 m	ND		0,67		
82	D	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
83						+ de 1 m	ND		0,09		
84	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
85						+ de 1 m	ND		0,1		
86	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
87						+ de 1 m	ND		0,44		
88	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
89						+ de 1 m	ND		0,44		
90	D	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
91						+ de 1 m	ND		0,11		
92	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
93						+ de 1 m	ND		0,37		
94	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
95						+ de 1 m	ND		0,14		
102	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
103						+ de 1 m	ND		0,26		
98	E	Placard	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
99						+ de 1 m	ND		0,69		
76	E	Placard	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
77						+ de 1 m	ND		0,32		
108	E	Placard	Mur A	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
109						+ de 1 m	ND		0,4		
110	E	Placard	Mur B	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
111						+ de 1 m	ND		0,23		
112	E	Placard	Mur C	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
113						+ de 1 m	ND		0,59		
114	E	Placard	Mur D	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
115						+ de 1 m	ND		0,59		
104	E	Placard	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	
105						+ de 1 m	ND		0,01		

106	E	Placard	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
107						+ de 1 m	ND	0,38		
116	E	Placard	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,2	0	
117						+ de 1 m	ND	0,11		
70	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,44	0	
71						+ de 1 m	ND	0,65		
96	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,32	0	
97						+ de 1 m	ND	0,08		
100	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
101						+ de 1 m	ND	0,67		
Nombre total d'unités de diagnostic				29	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
118	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
119					+ de 1 m	ND	0,07			
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Lambris bois							Elément postérieur à 1949
134	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
135					+ de 1 m	ND	0,68			
140	D	Conduit de fluide	Amiante ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
141					+ de 1 m	ND	0,08			
	D	Fenêtre	Appuis de fenêtre	Lambris bois						Elément postérieur à 1949
120	D	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
121						+ de 1 m	ND	0,06		
122	D	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,66	0	
123						+ de 1 m	ND	0,63		
124	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
125						+ de 1 m	ND	0,44		
132	D	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0	
133						+ de 1 m	ND	0,4		
126	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,39	0	
127						+ de 1 m	ND	0,12		
128	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,51	0	
129						+ de 1 m	ND	0,09		
130	D	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0	
131						+ de 1 m	ND	0,36		
	D	Mur	Lambris bois							Elément postérieur à 1949
136	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
137					+ de 1 m	ND	0,62			
138	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	

139					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Placard sous escalier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois						Non peint
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois						Non peint
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois						Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint
142	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
143						+ de 1 m	ND	0,08		
	C	Mur		Crépi						Non peint
144	C	Mur		Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
145						+ de 1 m	ND	0,6		
	D	Mur		Crépi						Non peint
	Plafond	Plafond		Bois						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Escalier (RDC-1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
148	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,38	0	
149						+ de 1 m	ND	0,15		
	C	Fenêtre		Briques de verre						Non peint
146	C	Fenêtre	Appuis de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
147						+ de 1 m	ND	0,69		
156	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,03	0	
157						+ de 1 m	ND	0,35		
	C	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture					Elément inaccessible
150	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
151						+ de 1 m	ND	0,33		
152	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,21	0	
153						+ de 1 m	ND	0,24		
154	Plafond	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
155						+ de 1 m	ND	0,1		
	Toutes zones	Ensemble des balustres		Bois	Teinté					Non peint
	Toutes zones	Ensemble des contre-marches		Bois	Teinté					Non peint
	Toutes zones	Ensemble des marches		Bois	Teinté					Non peint
	Toutes zones	Limon		Bois	Teinté					Non peint
	Toutes zones	Main-courante		Bois	Teinté					Non peint

Toutes zones	Plinthe	Bois	Teinté					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
180	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0	
181						+ de 1 m	ND		0,08		
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Brut
178	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
179						+ de 1 m	ND		0,29		
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Brut
214	B	Cheminée		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
215						+ de 1 m	ND		0,1		
	B	Cheminée	Boisseau	Bois	Teinté						Non peint
212	B	Cheminée	Gaine	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
213						+ de 1 m	ND		0,12		
184	B	Fenêtre n°1	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
185						+ de 1 m	ND		0,08		
186	B	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
187						+ de 1 m	ND		0,09		
	B	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
188	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
189						+ de 1 m	ND		0,11		
190	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
191						+ de 1 m	ND		0,37		
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
192	B	Fenêtre n°1	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
193						+ de 1 m	ND		0,3		
194	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
195						+ de 1 m	ND		0,4		
182	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
183						+ de 1 m	ND		0,37		
158	C	Fenêtre n°2	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
159						+ de 1 m	ND		0,04		
160	C	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0	
161						+ de 1 m	ND		0,7		
	C	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
162	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
163						+ de 1 m	ND		0,1		
164	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
165						+ de 1 m	ND		0,57		

	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
166	C	Fenêtre n°2	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
167						+ de 1 m	ND		0,09		
168	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
169						+ de 1 m	ND		0,33		
196	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
197						+ de 1 m	ND		0,1		
170	D	Fenêtre n°3	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
171						+ de 1 m	ND		0,59		
172	D	Fenêtre n°3	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
173						+ de 1 m	ND		0,11		
	D	Fenêtre n°3	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
174	D	Fenêtre n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
175						+ de 1 m	ND		0,07		
176	D	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
177						+ de 1 m	ND		0,1		
	D	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
200	D	Fenêtre n°3	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
201						+ de 1 m	ND		0,11		
204	D	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
205						+ de 1 m	ND		0,37		
198	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
199						+ de 1 m	ND		0,11		
	D	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Non peint
	D	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
208	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0	
209						+ de 1 m	ND		0,09		
	D	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Non peint
	D	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
206	D	Porte-fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
207						+ de 1 m	ND		0,21		
210	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
211						+ de 1 m	ND		0,09		
	Plafond	Plafond	Solivage+lames de bois	Bois	Teinté						Non peint
202	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
203						+ de 1 m	ND		0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic				45	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
218	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0	
219					+ de 1 m	ND		0,68		
224	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	

225					+ de 1 m	ND		0,52			
220	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0		
221					+ de 1 m	ND		0,42			
216	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
217					+ de 1 m	ND		0,52			
226	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0		
227					+ de 1 m	ND		0,4			
222	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0		
223					+ de 1 m	ND		0,08			
228	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
229					+ de 1 m	ND		0,61			
230	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0		
231					+ de 1 m	ND		0,33			
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3	0,00 %

Local : Dégagement (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
232	A	Embrasure		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
233						+ de 1 m	ND		0,15		
234	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
235						+ de 1 m	ND		0,64		
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Placard	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Non peint
	B	Placard	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
236	B	Placard Mur A		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
237						+ de 1 m	ND		0,08		
238	B	Placard Mur B		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
239						+ de 1 m	ND		0,48		
240	B	Placard Mur C		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
241						+ de 1 m	ND		0,1		
242	B	Placard Mur D		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
243						+ de 1 m	ND		0,69		
	B	Placard	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Non peint
	B	Placard	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint
244	B	Placard Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
245						+ de 1 m	ND		0,58		
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			15		Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°1 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
254	B	Gaine		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0		
255						+ de 1 m	ND		0,11			
256	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
257						+ de 1 m	ND		0,29			
258	C	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0		
259			Dormant intérieur			+ de 1 m	ND		0,09			
	C	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
260	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0		
261			Ouvrant intérieur			+ de 1 m	ND		0,27			
	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
262	C	Fenêtre n°1	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0		
263						+ de 1 m	ND		0,66			
264	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,64	0		
265						+ de 1 m	ND		0,38			
266	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,49	0		
267						+ de 1 m	ND		0,1			
246	D	Fenêtre n°2	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0		
247						+ de 1 m	ND		0,13			
	D	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	D	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
248	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Teinté	- de 1 m	ND		0,1	0		
249						+ de 1 m	ND		0,33			
	D	Fenêtre n°2	Garde-corps	Bois	Teinté						Brut	
	D	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	D	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
250	D	Fenêtre n°2	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,45	0		
251						+ de 1 m	ND		0,36			
252	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
253						+ de 1 m	ND		0,68			
268	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0		
269						+ de 1 m	ND		0,09			
	Plafond	Charpente		Bois	Teinté						Non peint	
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
Nombre total d'unités de diagnostic				26		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau n°1 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
	A	Mur		Placoplâtre	Faïence murale						Carrelage	
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
272	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0		
273						+ de 1 m	ND		0,57			
	D	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage	
270	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0		
271						+ de 1 m	ND		0,26			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
274	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,63	0		
275						+ de 1 m	ND		0,47			
Nombre total d'unités de diagnostic				12		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
276	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
277						+ de 1 m	ND		0,63		
278	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
279		+ de 1 m	ND				0,11				
280	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
281		+ de 1 m	ND				0,25				
282	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
283		+ de 1 m	ND				0,45				
284	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
285		+ de 1 m	ND				0,09				
	B	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage
286	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
287						+ de 1 m	ND		0,1		
288	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
289		+ de 1 m	ND				0,1				
290	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
291		+ de 1 m	ND				0,42				
292	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
293		+ de 1 m	ND				0,35				
294	C	Fenêtre	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	

295		extérieur				+ de 1 m	ND		0,09		
296	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	
297						+ de 1 m	ND		0,1		
298	C	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
299						+ de 1 m	ND		0,1		
	C	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage
300	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
301						+ de 1 m	ND		0,05		
	D	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage
302	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
303						+ de 1 m	ND		0,11		
304	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
305						+ de 1 m	ND		0,19		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage							Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
306	A	Gaine		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
307						+ de 1 m	ND		0,35		
320	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
321						+ de 1 m	ND		0,56		
322	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
323						+ de 1 m	ND		0,32		
324	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
325						+ de 1 m	ND		0,09		
326	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
327						+ de 1 m	ND		0,09		
328	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
329						+ de 1 m	ND		0,09		
330	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
331						+ de 1 m	ND		0,11		
310	B	Porte-fenêtre	Dormant + Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
311						+ de 1 m	ND		0,09		
312	B	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
313						+ de 1 m	ND		0,29		
314	B	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
315						+ de 1 m	ND		0,09		
316	B	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
317						+ de 1 m	ND		0,02		
308	B	Porte-fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
309						+ de 1 m	ND		0,11		
318	B	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
319						+ de 1 m	ND		0,09		
332	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
333						+ de 1 m	ND		0,56		
334	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	

335			intérieur			+ de 1 m	ND		0,35		
336	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
337						+ de 1 m	ND		0,42		
338	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
339						+ de 1 m	ND		0,11		
340	C	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
341						+ de 1 m	ND		0,09		
342	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
343						+ de 1 m	ND		0,49		
344	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
345						+ de 1 m	ND		0,09		
346	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
347						+ de 1 m	ND		0,05		
348	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
349						+ de 1 m	ND		0,08		
350	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0	
351						+ de 1 m	ND		0,49		
Nombre total d'unités de diagnostic				23	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Balcon (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
354	A	Mur	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
355					+ de 1 m	ND		0,56			
356	B	Mur	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0		
357					+ de 1 m	ND		0,6			
358	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0		
359					+ de 1 m	ND		0,26			
352	C	Poteau	Amiante ciment	Crépi peint	- de 1 m	ND		0,41	0		
353					+ de 1 m	ND		0,27			
360	D	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0		
361					+ de 1 m	ND		0,09			
362	Plafond	Plafond	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0		
363					+ de 1 m	ND		0,24			
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
364	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0	
365					+ de 1 m	ND		0,12		
	A	Placard	Dormant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Placard	Dormant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
376	A	Placard	Mur A	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,69	0	
377						+ de 1 m	ND	0,04		

378	A	Placard	Mur B	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,51	0	
379						+ de 1 m	ND	0,02		
380	A	Placard	Mur C	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,26	0	
381						+ de 1 m	ND	0,1		
382	A	Placard	Mur D	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,13	0	
383						+ de 1 m	ND	0,41		
	A	Placard	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
	A	Placard	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
404	A	Placard	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,28	0	
405						+ de 1 m	ND	0,69		
366	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0	
367						+ de 1 m	ND	0,29		
368	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,29	0	
369						+ de 1 m	ND	0,05		
370	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,43	0	
371						+ de 1 m	ND	0,36		
372	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,67	0	
373						+ de 1 m	ND	0,52		
374	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
375						+ de 1 m	ND	0,1		
396	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
397						+ de 1 m	ND	0,66		
384	D	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
385						+ de 1 m	ND	0,48		
386	D	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0	
387						+ de 1 m	ND	0,32		
388	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,61	0	
389						+ de 1 m	ND	0,46		
390	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
391						+ de 1 m	ND	0,09		
392	D	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND	0,17	0	
393						+ de 1 m	ND	0,12		
394	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
395						+ de 1 m	ND	0,07		
398	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,35	0	
399						+ de 1 m	ND	0,08		
400	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,35	0	
401						+ de 1 m	ND	0,31		
402	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
403						+ de 1 m	ND	0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic				25	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
406	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
407					+ de 1 m	ND		0,1		

	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
408	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0		
409						+ de 1 m	ND		0,08			
412	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
413						+ de 1 m	ND		0,25			
414	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0		
415						+ de 1 m	ND		0,37			
416	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
417						+ de 1 m	ND		0,09			
418	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0		
419						+ de 1 m	ND		0,68			
420	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0		
421						+ de 1 m	ND		0,22			
422	C	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0		
423						+ de 1 m	ND		0,09			
410	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
411						+ de 1 m	ND		0,51			
424	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0		
425						+ de 1 m	ND		0,68			
426	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0		
427						+ de 1 m	ND		0,56			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage							Carrelage	
Nombre total d'unités de diagnostic				16	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Buanderie (Annexe)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Plâtre	Faïence murale						Carrelage	
	A	Mur	Plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Teinté					Non peint	
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Teinté					Non peint	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté					Non peint	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté					Non peint	
	B	Mur	Plâtre	Faïence murale						Carrelage	
	B	Mur	Plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	

	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre	Tableau	Crépi	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage	
	C	Mur		Plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	D	Mur		Plâtre	Faïence murale						Carrelage	
	D	Mur		Plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Solives		Bois	Teinté						Non peint	
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage						Carrelage	
Nombre total d'unités de diagnostic				20	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Garage (Annexe)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur		Béton							Non peint	
	A	Porte de garage n°1		Aluminium							Elément postérieur à 1949	
	A	Porte de garage n°2		Aluminium							Elément postérieur à 1949	
	B	Mur		Béton							Non peint	
	C	Mur		Béton							Non peint	
	D	Mur		Béton							Non peint	
	E	Mur		Béton							Non peint	
	F	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	F	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	F	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	F	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Non peint	
	F	Mur		Béton							Non peint	
	Plafond	Solives		Bois							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Abri bois (Annexe)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Béton							Non peint
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté						Brut
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté						Brut
	B	Mur		Béton							Non peint
	C	Mur		Béton							Non peint

D	Mur	Béton								Non peint
Plafond	Solives	Bois	Teinté							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Abri piscine (Annexe)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Béton							Non peint
	B	Mur	Béton							Non peint
	C	Mur	Béton							Non peint
	D	Mur	Béton							Non peint
	Plafond	Plafond Solivage+lames de bois	Bois	Teinté						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Abri de jardin (Annexe)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Teinté					Non peint
	A	Mur	Lambris bois	Teinté						Non peint
	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Teinté					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Teinté					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Teinté					Non peint
	B	Mur	Lambris bois	Teinté						Non peint
	C	Mur	Lambris bois	Teinté						Non peint
	D	Mur	Lambris bois	Teinté						Non peint
	Plafond	Plafond	Lambris bois	Teinté						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Extérieur (Extérieur)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	Abri de jardin	Couverture n°4	Tuiles							Non peint
	Abri de jardin	Murs n°4	Lambris bois	Teinté						Non peint
	Buanderie	Couverture n°2	Tuiles							Non peint
432	Buanderie	Murs n°2	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,7	0	
433					+ de 1 m	ND		0,09		
	Garage	Couverture n°3	Plaques ondulées en amiante-ciment							Elément postérieur à 1949
434	Garage	Murs n°3	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
435					+ de 1 m	ND		0,1		
	Maison	Couverture n°1	Tuiles							Non peint
428	Maison	Murs n°1	Crépi	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
429					+ de 1 m	ND		0,09		
430	Maison	Poteau	Amiante-ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
431					+ de 1 m	ND		0,04		
438	Toutes zones	Portail	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
439					+ de 1 m	ND		0,13		
436	Toutes zones	Portillon	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
437					+ de 1 m	ND		0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE	OUI	NON
Situations de risque de saturnisme infantile		
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti		
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Entrée (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Placard sous escalier (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Escalier (RDC-1er)

Aucune mesure positive

Local : Séjour (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Palier (1er)

Aucune mesure positive

Local : Dégagement (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle d'eau n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle d'eau n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Balcon (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

Local : WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Buanderie (Annexe)

Aucune mesure positive

Local : Garage (Annexe)

Aucune mesure positive

Local : Abri bois (Annexe)

Aucune mesure positive

Local : Abri piscine (Annexe)

Aucune mesure positive

Local : Abri de jardin (Annexe)

Aucune mesure positive

Local : Extérieur (Extérieur)

Aucune mesure positive

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Paul VANWAMBEKE

est titulaire du certificat de compétences N° 1676-171011-64-001
pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	05/04/2012	04/04/2017
Diagnostic amiante	05/04/2012	04/04/2017
Diagnostic de performance énergétique	06/01/2012	05/01/2017
Etat de l'installation intérieure de gaz	30/03/2012	29/03/2017

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des opérations de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de spotage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 15 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 15 décembre 2006 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011

Délivré à Bagnex, le 13 avril 2012

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S - 5, Avenue Garlande 92220 Bagnex - Siren 491 590 279 RCS Nanterre
Tél : 01 41 17 11 24 - www.certification-diagnostiqueurs-immobiliers.fr